



Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2014

Échanges régionaux de La Réunion et Mayotte : facteurs de frein et éléments de soutien

L'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer publie le troisième volet d'un programme d'études sur les échanges régionaux des DOM-COM, consacré aux échanges de la Réunion et de Mayotte avec le bassin de l'océan indien.

Les échanges de biens de La Réunion et de Mayotte avec les autres économies de l'océan indien sont limités, tant à l'exportation qu'à l'importation (moins de 10 % de leurs échanges commerciaux), avec de surcroît une part significative de réexportations. Ces échanges régionaux sont essentiellement concentrés sur les économies insulaires proches : les Comores, Madagascar et Maurice.

De manière globale, la métropole demeure le partenaire privilégié de la Réunion et de Mayotte. Selon l'étude, qui utilise un modèle dit de gravité, ces derniers échangent 30 fois plus avec la métropole que ce que la distance et la taille des marchés ne le suggèrent.

Par ailleurs, un certain nombre de facteurs structurels favorisent les échanges régionaux dans l'océan indien, tels que l'éloignement des grands centres économiques mondiaux (qui renforcent en conséquence les échanges intra-régionaux) et le partage d'une langue commune, le français. L'étude montre également que La Réunion et Mayotte bénéficieraient de gains à l'échange en cas de participation à des accords commerciaux régionaux.

Néanmoins, le faible niveau de développement économique des pays voisins associé à l'étroitesse de leur marché intérieur constituent indéniablement des freins au développement d'échanges régionaux plus importants. Selon ces mêmes critères, l'Afrique du Sud, combinant à la fois une taille de marché conséquente et un niveau de développement élevé, pourrait à ce titre constituer un partenaire commercial privilégié des deux DOM de l'Océan Indien.

Pour lire la Note de l'IEDOM : [Échanges régionaux des départements français de l'océan Indien](#)

Et la Note expresse : [Note n°264 - Échanges régionaux des départements français de l'océan Indien](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte), ainsi que dans les Collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont accessibles gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact presse : MA.LECHEVALIER, tél : 01 53 44 85 49, marie-anne.lechevalier@iedom-ieom.fr